

recommanderait bientôt, j'en suis convaincu, et au gouvernement et au public, comme une agence fort utile à l'exploitation de nos pêcheries.

SUR L'EXTENSION DU SERVICE DES SIGNAUX DE TEMPÊTE POUR L'AVANTAGE DES PÊCHEURS.

Je n'ai pas les moyens d'obtenir une statistique exacte du nombre de pêcheurs qui périssent chaque année dans l'exercice de leur périlleux métier, mais j'ai eu le regret de constater dans la presse, l'été dernier, quelque naufrage après presque chaque tempête.

A des endroits comme Percé (Québec), où notre service de signaux de tempête fonctionne depuis de longues années, les pêcheurs ont appris par expérience à faire attention aux avertissements, les ayant trouvés généralement très sûrs.

On ne saurait douter que le système de signaux de tempête sauve chaque année bien des existences, et la connaissance de ce fait nous fait vivement désirer qu'on fasse profiter des avantages de ce système tous les points occupés par les pêcheurs, et où l'on a sous la main les communications télégraphiques nécessaires pour en assurer le bon fonctionnement.

Au Nouveau-Brunswick, dans les comtés de Gloucester, Northumberland et Kent, qui embrassent la rive sud de la baie des Chaleurs et la côte du golfe depuis Miscou jusqu'à la rivière Cocagne, il n'y a sur aucun point un seul signal de tempête qui puisse servir aux pêcheurs; le seul qui s'y trouve étant à Chatham, à des milles en amont de la rivière Miramichi.

Les pêcheries sur les côtes que je viens de mentionner emploient 2,265 bateaux portant 5,147 hommes, pour qui l'extension du service des signaux de tempête serait de la plus grande utilité. A Souris, dans l'île du Prince-Edouard, on sent aussi grandement le besoin d'avoir des signaux de tempête; souvent il s'y trouve abrité jusqu'à cent navires, et quelquefois deux fois plus; il y a aussi dans ces parages 233 bateaux conduits par 674 hommes.

Ingonish, C.-B., et Canso dans le comté de Guysboro', N.-E., sont aussi de grands havres pour les bateaux, où des signaux de tempête seraient fort utiles.

Je propose en conséquence qu'on érige des mâts portant des signaux de tempête aux endroits suivants:—(1) Pointe Escuminac; (2) Tracadie; (3) Shippégan; (4) Caraque; (5) Souris; (6) Ingonish; (7) Canso.

Des communications télégraphiques sont actuellement établies avec tous ces endroits, et l'entreprise peut, je crois, se faire avec succès.

Voici l'estimation des frais: au compte de la construction—7 mâts avec leur agrès, à \$100 chaque, \$700.

Au compte de l'entretien—neuf mois d'appointements à un agent, à \$5 par mois, \$45, et \$5 pour huile et menus frais, soit pour les sept stations à \$50 chaque, une dépense annuelle de \$350 à ajouter au crédit voté pour le service météorologique. Comme c'est le seul moyen par lequel les pêcheurs puissent bénéficier des dépenses affectées au service météorologique, je vous prie respectueusement de le prendre favorablement en considération.

SUR LES PERMIS OU LES MARQUES DISTINCTIVES A DONNER AUX NAVIRES DE PÊCHE CANADIENS.

Qu'il me soit permis d'appeler votre attention sur la difficulté que trouvent nos navires de police à distinguer à une petite distance la différence entre les bâtiments de pêche des Etats-Unis et ceux du Canada. Dans mon rapport de 1887, je signalais cette difficulté et je suggérais le moyen d'y obvier, soit en donnant des permis à nos bâtiments de pêche ou en les contrôlant de quelque autre manière, pour les obliger de porter dans leurs excursions de pêche quelque marque distinctive qu'on pourrait aisément apercevoir de loin. Cela contribuerait beaucoup à faciliter la surveillance de nos eaux, et il en coûterait bien peu aux pêcheurs de mettre, par exemple, une croix diagonale de coton brun foncé sur les deux côtés de leur grande voile. L'absence de quelque signe distinctif de ce genre donne souvent lieu à de fausses rumeurs que des navires étrangers pêchent en dedans des limites, tandis que, après examen, on constate que ce sont des navires canadiens.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ANDREW R. GORDON, lieutenant, M. R.

Commandant du service de protection des pêcheries.